

SÉANCE ORDINAIRE 20 JUIN 2016 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE SEIZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

#### Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

#### Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 017-06-2016

#### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2016

#### Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 juin 2016 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

#### PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 018-06-2016

# 2.1 <u>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016</u>

#### Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 mars et de la séance extraordinaire du 18 avril 2016 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tels que rédigés. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie des procès-verbaux.

#### ADMINISTRATION

Résolution RA 019-06-2016

## 3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2016</u>

#### Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement du compte présenté sur la liste établie 20-06-2016 au montant de **6 703.04 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



### Résolution RA 020-06-2016

3.2 TRANSFERT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC D'UN MONTANT DE 10 027 \$ CONSENTIE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) DANS LE CADRE DE LA CESSION DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 2 128 765 SIS EN BORDURE DU CHEMIN D'OKA

CONSIDÉRANT la résolution numéro 026-09-2015 relativement à la

signature d'une entente avec le MTQ concernant l'offre de règlement de gré à gré (dossier MTQ 6201436023, projet 154970532) de cession de la partie

du lot 2 128 765;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble identifié par le numéro de lot 2 128 765

correspond au terrain sur lequel se trouve le poste de

pompage Perrier à Saint-Joseph-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'encaissement d'une somme de 10 027 \$ par la Régie

d'Assainissement des eaux de Deux-Montagnes relativement à la cession d'une partie de l'immeuble visé;

CONSIDÉRANT QUE la compensation financière rattachée à l'entente

visée a pour fin de réaménager une partie de l'immeuble tels que le déplacement de la clôture dans la cour avant, la relocalisation du ponceau, le

nivellement et la finition du terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réaménagement seront effectués par la

municipalité de Saint-Joseph-du-Lac en concordance avec les travaux de réaménagement du chemin

d'Oka par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement du chemin d'Oka, par

le MTQ, sont planifiés vers 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien de l'immeuble et du poste de pompage est

actuellement effectué par la municipalité de Saint-

Joseph-du-Lac;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser de verser à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac une somme de 10 027 \$, consentie par le MTQ le 9 février 2016, dans le cadre de la cession de gré à gré d'une partie du lot 2 128 765 sis en bordure du chemin d'Oka.

**QUE** le présent versement de 10 027 \$ à la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est final indépendamment des coûts de réaménagement de l'immeuble visé.

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac assumera les pertes ou les gains découlant des travaux de réaménagement de l'immeuble dont il est question.

#### Résolution RA 021-06-2016

# 3.3 <u>DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE FINANCIER 2016</u>

## Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que les états comparatifs des revenus et des dépenses du premier semestre de l'exercice financier 2016, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2016, soient adoptés tels que présentés. L'état des revenus et des dépenses est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



### EXPLOITATION

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 022-06-2016

## 6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2016</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18h45.

YVES LEGAULT	Stéphane Giguère
Président	SECRÉTAIRE